

Passeports

**Pour l'enregistrement d'un dossier compter 20 minutes en moyenne par personne
Il est impératif de prendre rendez -vous au 03 28 43 44 45**

**L'instruction du dossier se fera :
du lundi au vendredi de 8 h à 11h30 et de 14h à 16h30, le jeudi jusque 18h30**

Pièces à fournir (obligatoirement) pour toute 1ère demande de passeport

- > Votre taille en centimètres,
- >La couleur des yeux,
- >Une copie intégrale de votre acte de naissance de moins de 3 mois à demander à la mairie de naissance,
- >1 photo en couleur faite chez un photographe. surtout sans LUNETTES et sans expression de visage ,pas de photos provenant d'appareil numérique ou de photomaton
- >1 justificatif de domicile au nom du demandeur (1 facture originale d'au moins 3 mois)
- >1 timbre fiscal à 86 € pour un adulte.
- > 1 timbre fiscal à 42 € pour un mineur de plus de 15 ans.
- >1 timbre fiscal à 17 € pour un mineur de moins de 15 ans.
- >Un document officiel avec photo permettant de justifier de l'identité (carte d'identité, permis...).
- >Preuve de la nationalité française le cas échéant.(certificat de nationalité, ...)

Pour les mineurs :

- >Livret de famille.
- >Copie intégrale du jugement de divorce, si les parents sont divorcés.
- >En cas de divorce présence du représentant légal
- >En cas de garde alternée, autorisation signée par les deux parents (document fourni par la mairie)
- >Pièce d'identité du mineur.
- >Pièce d'identité du représentant légal.

En cas de perte ou de vol :

- >Déclaration de perte ou de vol, à fournir en plus des pièces nécessaires

Pour un renouvellement

- > Connaître votre filiation au complet ou acte de naissance
- >Ancien passeport. **En cas de présence d'enfant sur l'ancien passeport ou de passeport encore valable, se renseigner au service passeport**

- >1 photo en couleur faite chez un photographe sans lunettes et sans expression de visage
- >1 justificatif de domicile au nom du demandeur(datant d'au moins 3 mois)
- >1 timbre fiscal à 86 € pour un adulte.
- >1 timbre fiscal à 42 € pour un mineur de plus de 15 ans.
- >1 timbre fiscal à 17 € pour un mineur de moins de 15 ans.
- >Un document officiel avec photo permettant de justifier de l'identité (carte d'identité,permis..)

Pour les mineurs :

- >Livret de famille.
- >Copie intégrale du jugement de divorce, si les parents sont divorcés.
- >En cas de divorce présence du représentant légal
- >En cas de garde alternée, autorisation signée par les deux parents (document fourni par la mairie).
- >Pièce d'identité du mineur .ainsi que du représentant légal

VOTRE PRESENCE EST OBLIGATOIRE

AINSI QUE CELLE DES ENFANTS A PARTIR DE 6 ANS POUR LA PRISE D'EMPREINTES